

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 15 décembre 2017 pour le jeudi 21 décembre 2017 à 20 h.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal Séance du 21 décembre 2017

N° 40

Présents :

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoint.

Mr CHABAUD Gilbert, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mrs PERROT Marc, RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, Mme NAGA Cécile, Mr COCQUELET Christophe, Mme ECOCHARD Laurence.

Excusés : Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mmes DUFOUR Françoise, PONCETY Claire, EPITALBRA Cécile, MICHAUD Gaëlle, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Absents : Mme MOREL Rachel.

Mr BOURGIER Jean-Jacques a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr POMMERUEL Christian.

Mme DUFOUR Françoise a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr CARTE Claude.

Mme PONCETY Claire a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FRANCK Isabelle.

Mme EPITALBRA Aude a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme TAVEL Cécile.

Mme MICHAUD Gaëlle a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr RICHONNIER Romuald.

Mr GABET-ROUGEMONT Patrick a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr PERROT Marc.

20 heures :

Accueil du Conseil municipal d'enfants

Le Conseil municipal accueille les membres du Conseil municipal d'enfants, et installe les membres élus au cours de la dernière élection.

Ont été élus par les élèves de CE2 CM1 et CM2 : Baptiste FRICK, Madeleine CALMANT, Josselin SAGLIO.

Ils ont rejoint les 6 élus de l'année précédente : Valentine RICHONNIER, Olivia PERROT, Antonin ROY-SEIGNEMARTIN, Antonin KOBELCZUK.

Chacun des nouveaux élus présente son programme pour les deux ans à venir. Les thèmes sont très variés portant sur l'environnement et les déchets, sur la circulation routière et piétonne, avec une préoccupation forte en termes d'amélioration de la sécurité ou encore sur les équipements de loisirs, notamment en Centre-village (type city-stades).

20 h 30 :

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 40 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Christian POMMERUEL est nommé secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 novembre 2017.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. – Demande subvention Région

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Région avait été sollicitée pour l'attribution d'une subvention pour l'Ilot Bouvard. Il indique que cette demande a fait l'objet d'une inscription dans le cadre du contrat de territoire Ambition Région, signé entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de vie de Bourg-en-Bresse et la Région, pour un montant équivalent à 10% des dépenses hors taxes des travaux, y compris l'équipement mobilier de la future bibliothèque.

A ce jour, le montant prévisionnel des travaux s'établit à la somme de 1 420 000 euros Hors taxes. Monsieur le Maire propose donc au conseil de solliciter un montant de subvention de 142 000 euros auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Décision : avis favorable à l'unanimité.

1.2. – Conseil communautaire d'agglo du 11/12/2017

Monsieur le Maire présente les principaux points qui figuraient à l'ordre du jour du dernier Conseil communautaire d'agglomération, et notamment :

- Fonds de concours : le Conseil a validé un certain nombre de soutiens financiers, dans le prolongement des décisions prises par chacune des précédentes intercommunalités. De fait, la commune de Ceyzériat reste éligible à un soutien de 45 000 € à valoir sur un prochain investissement (dans la limite de 10% du reste à charge de la commune).
- Crématorium de Viriat : l'assemblée a validé le principe du recours à une nouvelle délégation de service public pour la mise en conformité, le réaménagement, la rénovation, et l'exploitation du crématorium actuel situé sur le territoire de la commune de Viriat. Il est précisé que cette DSP permettra de limiter la période de fermeture du service, et qu'elle sera conditionnée à une stricte séparation entre l'entreprise de Pompes funèbres adjacente et celle du futur délégataire. Les accès du public devront notamment être séparés.
- Economie : l'Agglomération a validé son adhésion à l'Agence régionale de développement économique Auvergne Rhône-Alpes Entreprise, dont la délégation départementale sera coprésidée par un élu régional et un élu départemental. Elle a par ailleurs décidé la création d'un dispositif d'aide en matière d'immobilier d'entreprise et délégué celui-ci au Département. Il est rappelé que le Département, par convention avec la Région, a décidé de préserver des subventions sous certaines conditions.
- Stade Marcel Verchère : le Conseil d'agglo a validé les conventions d'utilisation du stade Verchère tant avec le FBBP01 (Football) qu'avec l'USBPA (Rugby).

1.3. – Bibliothèques : nouveau dispositif départemental

Monsieur le Maire indique que le Conseil départemental a décidé de modifier son dispositif de soutien au réseau départemental de lecture publique, qui fait partie des compétences obligatoires des Départements. L'objectif est de moderniser ce service, de le rendre encore plus efficace, d'où l'organisation d'un nouveau système de mise à disposition des ouvrages.

Dans le même temps, le Département a créé un nouveau régime d'aide à l'équipement mobilier des bibliothèques, lequel pourra dès lors être sollicité pour l'aménagement de notre prochaine bibliothèque. Ce dispositif a fait l'objet d'une présentation au centre festif, à destination des élus et bénévoles d'une large partie du bassin de vie de Bourg-en-Bresse.

QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)

2.1. – Tarifs cimetière et droits de place au 1/01/2018

Monsieur Claude Carte informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de réviser certains tarifs du cimetière pour les raisons suivantes :

- les plus anciens colombariums ne sont plus en capacité de recevoir 2 urnes par case suite au changement de réglementation concernant les cendres qui impose des urnes plus grandes. Il serait donc judicieux de revoir les tarifs à la baisse pour ces anciens colombariums qui correspondaient à l'origine à un emplacement pour deux urnes.
- les tarifs actuels pour les concessions ne sont plus d'actualité non plus. En effet, pour optimiser et uniformiser les emplacements au cimetière, les emplacements seront de 3 m² pour les concessions 2 places et 6 m² pour les concessions 4 places.

En ce qui concerne le nouveau colombarium qui peut accueillir 2 urnes par case, les tarifs ont été votés en juillet 2017 et ils n'ont donc pas à être révisés.

Décision : Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les tarifs du cimetière comme suite, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

1 / Concession trentenaire

la concession simple de 3 m ²	295 €
la concession double de 6 m ²	590 €

2 / Concession enfant (- 3 ans)

la concession	110 €
---------------------	-------

3 / Concession trentenaire cinéraire « Jardin des urnes »

La concession de 0,80 X 0,80	176 €
------------------------------------	-------

4 / Concession trentenaire « Jardin du Souvenir »

La concession	117 €
---------------------	-------

5 / Concession columbarium

- case initiale pour 2 urnes , durée 15 ans.....	700 €
- case initiale pour 2 urnes , durée 30 ans.....	950 €
- renouvellement pour 2 urnes par tranches de 15 ans.....	350 €
- case initiale pour 1 urne , durée 15 ans.....	350 €
- case initiale pour 1 urne , durée 30 ans	475 €
- renouvellement pour 1 urne par tranches de 15 ans.....	175 €

6 / Vacation Police	21 €
----------------------------------	------

2.2. – Compte rendu conseil syndical SIEA du 1^{er} décembre 2017

Monsieur Claude Carte présente le compte rendu de l'assemblée générale qui s'est réunie le 1^{er} décembre 2017. L'objectif était principalement de valider le plan d'action du déploiement du réseau

de fibre optique et son mode de financement. Les communes resteront impactées à hauteur de 3 €, par habitant et par an, sachant que le Département apportera une contribution exceptionnelle de 3 millions d'euros par an durant 10 ans. Cette participation vient compléter l'investissement de la Région, pour un total de 36 millions, et de l'Etat.

Monsieur Carte indique que le SIEA a par ailleurs acté le fait de donner priorité aux zones les plus denses pour l'extension du réseau, afin d'accélérer la montée en charge de la partie recettes du projet. Il précise que la commune de Ceyzériat a bien été mentionnée parmi les communes faisant l'objet d'études préalables pour l'évolution du périmètre de la desserte.

Le syndicat a par ailleurs validé la mise en œuvre d'une expérimentation pour le développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux (voir ci-après). La commune de Ceyzériat a été retenue parmi les quatre communes bénéficiaires de cette nouvelle action.

2.3. – Panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux

Monsieur Claude Carte informe l'assemblée du projet d'installation d'une Centrale Photovoltaïque sur la toiture du Groupe Scolaire de la commune de Ceyzériat. Dans le cadre de la transition énergétique, il est envisagé de poser des panneaux photovoltaïques d'une surface de 199.20 m² sur la toiture du pan plein sud du bâtiment, parcelle AL 60.

De par ses statuts, le SIEA a compétence pour l'aménagement et l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant des énergies renouvelables selon les dispositions de l'article 2224-32 du code général des collectivités territoriales.

Pour cela, il doit être réalisé une convention d'occupation temporaire du patrimoine public en vue de l'exploitation d'une centrale solaire. L'objet de cette convention est de définir les droits et obligations de chaque partie pour le bon fonctionnement de la centrale notamment en ce qui concerne son exploitation.

La commune met à disposition du SIEA 257.15 m² de toiture sur le groupe scolaire de la commune de CEYZERIAT, afin qu'il exploite un ensemble d'équipements photovoltaïques de production d'électricité raccordé au réseau public de distribution d'électricité et en vue de la commercialisation par le SIEA de l'électricité ainsi produite.

Une redevance d'occupation est définie dans la convention et fixée à :

- l'euro symbolique.

Un partage des recettes liées au contrat d'obligation d'achat est prévu :

- Au terme du retour sur investissement réel, les recettes seront partagées équitablement entre la collectivité et le SIEA.

La convention prendra effet à compter de sa signature par les parties. Elle est conclue pour une durée de 20 ans.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les conditions techniques et financières de la convention d'occupation temporaire du patrimoine public en vue de l'exploitation d'une centrale solaire sur toiture, entre la Commune et le Syndicat Intercommunal d'Energies et de e-communication de l'Ain.

- autorise le Maire à signer ladite convention et éventuellement les avenants.

- autorise le Maire à mandater le SIEA pour toutes les procédures administratives liées à la réalisation et nécessaires à la bonne exécution des travaux.

QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)

3.1. – Travaux en cours :

En l'absence de Monsieur Bourgier la présentation du plan de désherbage raisonné élaboré pour la commune de Ceyzériat est reporté à une séance ultérieure.

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. – Commission du 18 décembre 2017

PERMIS DE CONSTRUIRE

TERRIER Maxime et BRETON Gouénoù

Sur un terrain situé Les Billets

Parcelle(s) N° 539, 540 & 544 Section AK située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 719 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

BILLARD François

Sur un terrain situé La Grande Fontaine

Parcelle(s) N° 136 Section AI située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 2792 m²

POUR LA CRÉATION D'UN LOGEMENT DANS UN BÂTIMENT AGRICOLE ET DÉMOLITION D'ANNEXES

SCI NEGICA

Sur un terrain situé ZA Domagne

Parcelle(s) N° 1881 Section A située(s) en zone UX

D'une superficie totale de 5441 m²

POUR L'EXTENSION D'UN HANGAR MÉTALLIQUE

PERNEZ Laurent

Sur un terrain situé chemin de Schall

Parcelle(s) N° 376p & 146p Section AI située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 850 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

FARGEOT Ophélie

Sur un terrain situé 6 rue Jérôme Lalande

Parcelle(s) N° 280 Section AL située(s) en zone UA

D'une superficie totale de 345 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

CLEYET Stéphane

Sur un terrain situé 35 avenue du Revermont

Parcelle(s) N° 1440 Section A située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 1031 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE

LEPINE Annick

Sur un terrain situé 291 chemin de Bellière

Parcelle(s) N° 247 Section AC située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 2286 m²

POUR LA CRÉATION D'UNE BAIE VITRÉE EN FAÇADE OUEST

RAYMOND Benjamin

Sur un terrain situé 905 route des Soudanières

Parcelle(s) N° 225 Section AC située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 615 m²
POUR LA CRÉATION DE PLACES DE STATIONNEMENT

MILLET Aymeric
Sur un terrain situé 29 rue Gabriel Vicaire
Parcelle(s) N° 672 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 35 m²
POUR LE RÉAMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE

SCHERB André
Sur un terrain situé Le Cart
Parcelle(s) N° 414 & 382 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 2024 m²
POUR DIVISION EN VUE DE CONSTRUIRE

COUTIER Philippe
Sur un terrain situé 51 chemin de Botru
Parcelle(s) N° 305 Section AC située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1985 m²
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

HARBOUX Martine
Sur un terrain situé 27 impasse des Vendangeurs
Parcelle(s) N° 445 Section AK située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 900 m²
POUR L'ÉDIFICATION D'UNE CLÔTURE

CHAUDY Thomas
Sur un terrain situé 13 allée de Bellevue
Parcelle(s) N° 140 Section AD située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 935 m²
POUR L'ÉDIFICATION D'UNE CLÔTURE

MANA Samir
Sur un terrain situé route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 729 & 736 Section AB située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 977 m²
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL

Demande de Madame CAMPION Laetitia
Sur un terrain situé 3 allée de la Marcellière
Parcelle(s) N° 245 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 734 m²
EXTENSION DE LA MAISON D'HABITATION

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

Demande de VALOT Chrystèle
Sur un terrain situé La Plantée
Parcelle(s) N° 97 Section AD située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1172 m²
VENTE CONSORTS MOUTON / VALOT

Demande de SCP MONTAGNON PLANCHON DAUBORD
Sur un terrain situé Rue du docteur Rollin
Parcelle(s) N° 217 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 2555 m²
VENTE BEPREMIERE / VEYRET _ DELEERSNYDER

Demande de Maître Christophe DUC DODON
Sur un terrain situé Baisse de Schall
Parcelle(s) N° 69 Section AI située(s) en zone A
D'une superficie totale de 800 m²
VENTE COMMUNE DE CEYZÉRIAT / BILLARD

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé Bourbouillon
Parcelle(s) N° 60 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 3304 m²
VENTE CHARNAY / BILLARD

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé Bourbouillon
Parcelle(s) N° 378 & 381 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 686 m²
VENTE CALIS / BILLARD

Demande de Maître Julien VUITON
Sur un terrain situé ZA de Domagne
Parcelle(s) N° 1919 Section A située(s) en zone UX
D'une superficie totale de 3041 m²
VENTE BERSOT / RAFFY

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 9 rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° 81, 82, 83, 192, 194, 294 & 470 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 10828 m²
VENTE CONSORTS TRIOL / SARL AFA

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 9 rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° 81, 82, 83, 192, 194, 294 & 470 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 10828 m²
VENTE SARL FORCES MOTRICES DE L'AIN ET DU JURA / SARL AFA

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé La Plantée
Parcelle(s) N° 97 Section AD située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1172 m²
VENTE CONSORTS MOUTON / VALOT

Demande de SCP GUERIN PEROZ
Sur un terrain situé Près des Gouilles
Parcelle(s) N° 278 Section B située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 352 m²
VENTE VUITTON / ABOUDI

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Bernoijaune
Parcelle(s) N° 179 Section AM située(s) en zone 2AU
D'une superficie totale de 3752 m²
VENTE GOLDSTEIN / EPF DE L'AIN

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Les Teppes du Chêne
Parcelle(s) N° 88 Section AM située(s) en zone 2AU
D'une superficie totale de 1525 m²
VENTE CONSORTS ROSSET / EPF DE L'AIN

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Bernoijaune
Parcelle(s) N° 810 & 429 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 905 m²
VENTE CONSORTS MAILLAND / SAS IGEC

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Les Billets
Parcelle(s) N° 540 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 702 m²
VENTE CONSORTS JAYR / TERRIER _ BRETON

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Les Billets
Parcelle(s) N° 541 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 71 m²
VENTE CONSORTS JAYR / VITTEAU

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Les Billets
Parcelle(s) N° 539 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 8 m²
VENTE VITTEAU / TERRIER-BRETON

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Les Billets
Parcelle(s) N° 544 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 9 m²
VENTE AUTIN / TERRIER-BRETON

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 13 rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° 812 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 226 m²
VENTE ANDRE / SAS IGEC

Demande de SCP MONTAGNON PLANCHON DAUBORD
Sur un terrain situé Rue du docteur Rollin
Parcelle(s) N° 217 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 2555 m²
VENTE BEPREMIERE / VEYRET-DELEERSNYDER

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 4 rue de l'Avenir
Parcelle(s) N° 313 & 561 Section AB située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1300 m²
VENTE CONSORTS DURAFFOURG / CONTI-PERRIN

QUESTION N° 5 – Vie scolaire, bibliothèque, associations, enfance (C. TRENTESAUX)

5.1. – Bilan cantine année scolaire 2016/2017

Mme Patricia BOURDIN présente le bilan financier du restaurant scolaire de l'année écoulée (2016/2017). Le coût net restant à charge de la commune (hors investissements) s'élève à 14 770 euros (16 015 € en 2016), résultant principalement de la fourniture d'alimentation, des frais de personnel, d'électricité et du chauffage des locaux. 10 personnes participent à la bonne marche de ce service (1 cuisinier et 9 agents pour le service, la surveillance et l'entretien). 25 160 repas ont été servis (25 867 l'année précédente), ce qui représente une moyenne de 181 repas par jour pour 139 jours de cantine.

QUESTION N° 6 – Associations sportives, collège, CCAS (C. TAVEL)

Mme TAVEL donne le compte rendu des assemblées générales auxquelles elle a assisté :

Assemblée générale club d'escalade

6 parents présents lors de cette assemblée.

22 jeunes inscrits sur l'école d'escalade qui a reçu la labélisation le 21/11/2017 pour une durée de 3 ans. Ils sont répartis sur deux séances.

Tous les ans rassemblement des jeunes du département pour une journée escalade en salle.

Aux beaux jours, les séances ont lieu sur la roche de Cuiron.

14 adultes présents sur les séances du mardi

Des week-ends sont organisés pour les adultes.

L'association regrette de ne pas pouvoir pratiquer sur la salle de Villereversure par manque d'équipement pour la sécurité. En effet l'association ne peut prendre tous les jeunes qui le désirent par manque de créneaux.

Le bilan financier est au vert cette année malgré l'absence de la subvention communale (oubli du dépôt d'une demande par le club).

L'ambiance est conviviale.

Assemblée générale du club VTT

L'association a vu l'arrivée de 5 nouveaux adhérents et comprend dans ses rangs une seule femme. Elle compte aujourd'hui 20 licenciés.

Une association où règne la convivialité, la passion du VTT. Les vététistes font en fonction de leur niveau.

Globalement les membres ne font pas de compétitions. Les parcours ont lieu essentiellement le dimanche matin.

Organisation du rallye de Cize au mois d'avril avec cette année 150 participants.

2 week-ends ont été organisés.

Projet pour 2018 :

- rallye de Cize le 8 avril.
- organisation d'un stage pilotage en Savoie.

Le bilan financier est positif cette année grâce aux bénéfices de Cize : 756,96 euros.

L'association remercie la mairie pour la subvention et le prêt du local.

Le bureau reste inchangé.

QUESTION N° 7 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)

7.1. – Tarifs locations de salles au 1/01/2018

En l'absence de Mme DUFOUR, Mr CARTE présente les propositions de la commission, à savoir l'augmentation de 2 % des tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2018.

CENTRE FESTIF

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe les tarifs suivants pour le Centre festif :

1 / Associations, Sociétés et Entreprises : assemblées Générales, repas dansants, arbre de Noël, concours de belote, cinéma, théâtre

	<u>Ceyzériat</u>	<u>Extérieur</u>
➤ Salle sans cuisine	238 €	686 €
➤ Salle avec cuisine	357 €.....	941 €
➤ Sono		90 €

2 / Fêtes familiales, mariages

	<u>Ceyzériat</u>	<u>Extérieur</u>
➤ Salle sans cuisine		
1 ^{er} jour	357 €.....	455 €
2 ^{ème} jour	312 €.....	372 €
➤ Salle avec cuisine		
1 ^{er} jour	598 €	781 €
2 ^{ème} jour	480 €.....	592 €

3 / Manifestations commerciales extérieures

➤ Salle sans cuisine	1 220 €
➤ Salle avec cuisine.....	1 469 €
➤ Sono	90 €

4 / Heures supplémentaires vacataire centre festif

Effectuées à la demande des locataires, et reversées au vacataire, hors charges patronales :

- du vendredi 19 h au lundi 7 h
l'heure supplémentaire : 32 €
- du lundi 7 h au vendredi 19 h
l'heure supplémentaire 20 €

encaissées auprès du locataire du centre festif qui en aura bénéficié.

5 / Arrhes

Une somme correspondant à 30 % du montant de la location sera versée dès la réservation. En cas d'annulation de moins d'un mois avant la location, cette somme ne sera pas restituée au locataire.

6 / Caution

Une caution pour dégradation de 700 € ainsi qu'une caution pour le nettoyage de 450 € seront demandées à la signature du contrat. Elles seront restituées si la salle est rendue propre et en bon état de fonctionnement.

7 / Les dégradations des salles feront l'objet d'une facture séparée.

SALLE PELOUX

→ Pour une journée

	<u>Tarif Eté</u>	<u>Tarif hiver</u>
Particuliers, associations et entreprises de Ceyzériat	85 €	141 €
Particuliers, associations et entreprises extérieurs à Ceyzériat	171 €	227 €

→ Pour une demi-journée

	<u>Tarif été</u>	<u>Tarif hiver</u>
Associations et Entreprises de Ceyzériat (réunions)	62 €	91 €
Associations et entreprises extérieures à Ceyzériat (réunions)	106 €	168 €

FOYERS DES ANCIENS

→ Pour une Journée

	<u>Tarif été</u>	<u>Tarif hiver</u>
Particuliers, associations et entreprises de Ceyzériat	76 €	132 €

SALLE DU COLOMBIER

→ Pour une Journée

	<u>Tarif été</u>	<u>Tarif hiver</u>
Particuliers, associations et entreprises de Ceyzériat	50 €	61 €

4 / **CAUTION**

Une caution de 100 € pour dégradation ainsi qu'une caution de 100 € pour le nettoyage et remise en état de la salle seront demandées pour toute attribution à titre gratuit ou toutes locations des salles énumérées ci-dessus. Si celle-ci n'est pas rendue en l'état, ces cautions seront encaissées.

5 / **Les dégradations** des salles feront l'objet d'une facture séparée.

SALLE DE SPORT

⇒ **Pour la journée**

- Habitants, Associations et Entreprises de Ceyzériat 480 €
- Particuliers et Sociétés extérieurs à Ceyzériat 592 €

⇒ **Pour la demi-journée**

- Habitants Associations et Entreprises de Ceyzériat 238 €
- Particuliers et Sociétés extérieurs à Ceyzériat 295 €

⇒ **Tarif horaire**

- Ceyzériat 20 €
- Particuliers et Sociétés extérieurs à Ceyzériat
Pour utilisation en cours de journée, sauf le week-end 24 €

2 / **CAUTION**

Une caution de 700 € pour dégradation ainsi qu'une caution de 450 € pour le nettoyage et remise en état de la salle seront demandées à chaque location. Si celle-ci n'est pas rendue en l'état, ces cautions seront encaissées.

3 / **Les dégradations** de la salle feront l'objet d'une facture séparée.

CAVE DES CHARTREUX

Exposition-vente, Concert payant, fête familiale (vin d'honneur), Assemblée.

→ Pour une journée

	<u>Tarif été</u>	<u>Tarif hiver</u>
Particuliers, Associations et Entreprise de Ceyzériat	143 €	168 €
Particuliers, associations et entreprises extérieurs à Ceyzériat.....	203 €	253 €

Exposition, Concert gratuit

→ Pour une journée

	<u>Tarif été</u>	<u>Tarif hiver</u>
Particuliers, Associations et Entreprises de Ceyzériat.....	48 €	71 €
Particuliers, associations et entreprises extérieurs à Ceyzériat	63 €	112 €

2 / **CAUTION**

Une caution de 100 € pour dégradation ainsi qu'une caution de 100 € pour le nettoyage et remise en état de la salle seront demandées à chaque location. Si celle-ci n'est pas rendue en l'état, ces cautions seront encaissées.

3 / **Les dégradations** de la salle feront l'objet d'une facture séparée.

7.2. – Passeurs de mémoire

Mme FROMENT Josette donne le compte rendu de l'assemblée extraordinaire des « Passeurs de Mémoire » qui a eu lieu le 2 décembre 2017. Un extrait de l'ouvrage de Sophie Hasquenoph «Le devoir de Mémoire Histoire des politiques mémorielles » proposé par Mr Curt a été retenu et lu en introduction par Mr Carte, maire-adjoint, illustrant parfaitement les propos de cette association.

La réunion devait permettre de regrouper les personnes intéressées, de leur faire approuver les statuts de cette nouvelle association, de constituer un Conseil d'administration et un Bureau. Les objectifs ont été remplis, le nouveau bureau est le suivant :

Président : Jean-Marc GAU
Vice-présidente : Françoise DUFOUR
Secrétaire : Josette FROMENT
Secrétaire adjoint : Roland CURT
Trésorier : François DUFOUR
Trésorier adjoint : Michel TOURNIER

Mme Froment informe les membres du conseil qui le souhaiteraient qu'ils sont invités à se joindre « aux passeurs de mémoire » moyennant une cotisation annuelle de 10 euros. Ils peuvent également leur apporter leur aide en leur procurant des photos de soldats inscrits au Monument, des cartes postales, des témoignages retrouvés...en lien avec la commémoration « Hommages » qui se fera en 2018.

QUESTION N° 7 – Questions diverses

7.1. – Demandeurs d'emploi

	Total	H	F	I	N.I.
<u>Décembre 2017</u> :	172	89	83	131	41

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 25 janvier 2018 à 20 h 30.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,